

## Fermeture des gorges

**Chères élues, chers élus de la Communauté de Communes du Pays Toy,**

Comme vous le savez, nous avons vécu deux évènements qui ont entraîné la fermeture des gorges en janvier et en mai dernier. Les chutes de blocs sur la RD 921 ont poussé l'état à commanditer et payer une étude sur la stabilité du terrain dans cette zone dangereuse. Le résultat de l'étude, réalisée ce printemps par l'entreprise SAGE, est édifiant. Le bureau d'étude a identifié 3 zones à risque élevé et 2 zones à risques très élevé, et propose un chantier pour abaisser le risque rapidement.

Après la lecture de ce rapport, **Mme la Préfète a réuni en urgence l'ensemble des acteurs concernés par ce dossier, à Tarbes, le 5 aout 2016**, pour que les travaux d'abaissement du risque soient entrepris sans délais. Mme la Préfète a insisté sur le risque réel et le devoir de protection des usagers de la route départementale. Mme la préfète a par ailleurs rappelé le besoin d'agir avec la plus grande détermination, considérant l'éventualité d'un accident grave, un juge serait amené à examiner les responsabilités de chacun en cas de mise en cause pénale. Étaient représentés à cette réunion la CCPT, le CIVOM du Pays Toy, et la Commune de Chèze.

Beaucoup de travail de préparation avait été fait par les services de l'état et par ceux du département et c'est un projet bien avancé qui nous a été présenté. Il fallait désigner la collectivité qui prendrait la maîtrise d'ouvrage pratiquement dans la journée et démarrer les appels d'offre et la procédure d'allocation des marchés dans la foulée. (plus de détails sur le chantier un plus bas). **Par défaut**, et au regard de la responsabilité et des pouvoirs de police du maire, **la maîtrise d'ouvrage a été imposée à la commune de Chèze.**

**Les maires des communes du Pays Toy se sont réunis en Mairie de Luz le lundi 8 aout et le bureau de la CCPT s'est réuni le jeudi 11 aout**, pour affirmer notre solidarité envers le maire de Chèze et discuter du futur chantier. Les maires ont envoyé un courrier à Mme la Préfète reconnaissant l'urgence, mais regrettant formellement que la maîtrise d'ouvrage revienne à la commune de Chèze. Nous avons par ailleurs rappelé que:

« trois mille personnes résident en amont des gorges de Luz, et, ce sont des centaines de véhicules d'artisans, d'employés, de livreurs, de visiteurs, de curistes, qui utilisent quotidiennement cet axe routier pendant le mois de septembre. La vie de la vallée doit pouvoir continuer et les secours doivent pouvoir passer dans les meilleures conditions de sécurité.

C'est pourquoi nous demandons à ce que, sans compromettre la sécurité des gorges, le projet soit ajusté pour tenir compte de tous les éléments, y

compris l'utilisation temporaire du tunnel quand les travaux se feront dans cette zone.

Sur le moyen terme les élus du Pays Toy demandent toujours la sécurisation de façon pérenne de cet axe important du réseau routier du massif Pyrénéen. Les options internes (tunnel aux normes) et externes (véritable protection en béton) doivent être étudiées. »

**Mme la sous préfète** d'Argeles va gérer le dossier pour l'état. Elle a réuni les techniciens des services et les représentants du Pays Toy en Sous Préfecture mercredi 17 aout.

Bien sûr le dossier va continuer à évoluer, mais je tenais à vous informer de la situation dès aujourd'hui .

Pour ce qui est des aspects financiers et administratifs:

1/ Le Conseil Municipal de Chèze doit se réunir en début de semaine (lundi 22 ou mardi 23) pour autoriser son maire à prendre la Maitrise d'Ouvrage (ou pas). Toutes les conditions de financement et d'assistance technique seront présentées au Conseil Municipal.

2/ Le projet inclus une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage, (AMO) qui sera prise en compte dans le plan de financement. La CACG fait une proposition pour l'accompagnement de la Mairie de Chèze sur ce dossier. M. Pommier de la DGfip a aussi proposé l'assistance de la Trésorerie de Luz St Sauveur pour toutes les opérations budgétaires liées à ce projet.

3/ Le SIVOM du Pays Toy a proposé de libérer du temps de M. Masy pour aider le maire de Chèze dans le montage du dossier et dans son interaction avec l'AMO.

4/ Le plan de financement tel qu'il a été finalisé en sous préfecture le 17 aout est le suivant: Sur un prévisionnel de 600 000 € HT; l'état prend 40% (sous forme de DETR à venir), le département prend 40%, la réserve parlementaire de notre députée, Jeanine Dubié, contribuera à hauteur de 10%, et la CCPT prendra les 10% restants, la part du FC TVA non remboursable sera pris en charge dans l'enveloppe du FAR 2017.

**5/ En accord avec les membres du bureau, et conformément à nos discussions durant le dernier Conseil Communautaire, j'ai confirmé notre engagement et une aide financière.** J'ai demandé à Baptiste Jacquart de **mettre en suspend certaines opérations d'investissement de la CCPT pour pouvoir libérer 60 000€ pour la commune de Chèze.** Nous devons délibérer sur plusieurs DM en septembre. Par ailleurs, pour ne pas que de trop grosses sommes soient avancées par la commune de Chèze, nous avons proposé au maire de Chèze une option de délégation de Maitrise d'Ouvrage à la CCPT. Cependant le Département ayant offert une avance de trésorerie sur

*l'ensemble du montant du chantier (avance à taux zéro jusqu'à ce que tous les financements rentrent) la délégation n'est plus nécessaire. (La prise de la Maitrise d'Ouvrage directe n'était pas possible)*

*Pour ce qui est des aspects techniques du chantier:*

*1/ Il s'agit d'un chantier d'une durée de **11 semaines** (inclues les semaines d'installation de repli du chantier), qui doit être terminé au plus tard début décembre pour pouvoir bénéficier de l'accès au Tourmalet en cas d'accident.*

*2/ Le projet présenté en sous préfecture impose une semaine de fermeture totale des gorges de Luz. Bien entendu nous avons demandé à ce que le tunnel soit utilisé pour réduire la durée de fermeture totale.*

*Mais **pendant la semaine de micro minage et de purge (semaine de fermeture complète) c'est la partie qui se situe entre le paravalanche et le tunnel qui sera traitée.** En fait, il n'y aura aucun micro minage au dessus du tunnel car une bonne partie de la purge est déjà réalisée et les travaux de sécurisation de cette zone se font sans démonter la casquette de la route (les filets).*

*3/ La fermeture totale des gorges (semaine 2 du chantier) était originellement prévue pour la mi septembre. Le Président du SIVOM du Pays Toy et moi même avons demandé un ajustement du calendrier. Le chantier a été retardé et la tranche de fermeture pour micro-minage reportée en semaine 3. Le calendrier actuel (si la maitrise d'ouvrage signe des engagements rapidement) envisage une mise en place du chantier (sans fermeture de la route) dans la semaine du 19 au 23 septembre, le travail de rochers avec fermeture de la route entre 9h et midi, et 14h et 17h pendant la semaine du 26 au 30 septembre, enfin **la fermeture totale de la route est prévue pour la semaine du 3 au 7 octobre.** Le chantier se prolongera jusqu'au 10 décembre, avec des fermetures temporaires. Une voie sera condamnée pendant la durée des travaux.*

*4/ L'état va se charger de la communication concernant la circulation et les formalités du chantier. Nous relayerons le plus largement possible les informations officielles. (Ce mail est une information personnelle des élus de la Communauté de Commune du Pays Toy, pas une communication officielle des modalités du chantier, qui peuvent encore changer).*

*5/ L'état doit mettre en place des mesures, concernant les secours les moyens d'évacuation et la sécurité des personnes pendant la semaine de fermeture.*

*La prochaine réunion du comité de suivi est prévue pour le 1er septembre, en sous préfecture, à Argelès.*

*J'espère, par ce long email, avoir répondu à beaucoup de vos questions, n'hésitez pas à me contacter directement pour plus de détails.*

*Amicalement*  
**Laurent GRANDSIMON**